

A COURT D'IDEES PRODUCTIONS

S.A.R.L au capital de 4000€, SiREN : 752 616 896 - R.C.S – Paris,
N° TVA intracommunautaire : FR-33-752 616 896, Code NAF: 5911A
1, rue Louvain / 92400 Courbevoie

06.10.80.88.85 / 06.15.43.66.40 / 06.87.08.28.81 - acourtdideesproductions@gmail.com

PROCES VERBAL D' APPROBATION DES COMTES ANNUELS CLOS AU 31/12/2024 DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à treize heures, les associes de la societe à responsabilite limitee A court d'idees productions, se sont reunis en assemblee ordinaire annuelle au siege social, sur convocation faite par le gerant le 30 juin 2025.

M. Cedric Ettouati, preside la seance en sa qualite de gerant. Sont presents les associes :

- Monsieur Walczak Olivier, Monsieur Perez Julien, Monsieur Ettouati Cedric.

Les associes presents sont proprietaires de :

- M. Walczak

Proprietaire de 7 parts sociales,

- M. Ettouati

Proprietaire de 7 parts sociales,

- M. Perez Julien

Proprietaire de 6 parts sociales,

Soit un total de 20 parts sociales.

Monsieur le President constate en consequence que l'assemblee generale peut valablement deliberer et prendre ses decisions à la majorite requise pour chacun des points evoques dans l'ordre du jour adresse aux associes. Monsieur le President rappelle ensuite aux associes que l'ordre du jour de la presente assemblee generale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30.06.2025

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gerance de la societe a responsabilite à court d'idees productions, sur l'activite de la societe au cours de l'exercice clos le 31.12.2024, ainsi que lecture du rapport sur les conventions visees à l'article L.223-19 du Code de commerce en vue de leur approbation.
- 2) Examen par les associes et approbation des comptes et du bilan de la societe a court d'idees productions, et quitus de la gerance pour l'exercice ecole,
- 3) Affectation du resultat de l'exercice clos au 31.12.2024

Le President presente alors aux associes les comptes qu'il a etabli à la cloture de l'exercice,

conformement aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée : Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31.12.2024, Ø— Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31.12.2024, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, Ø— Le texte des résolutions proposées aux associés.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société à court d'idées productions.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31.12.2024, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, un bénéfice s'élevant à 7.781.08 E (sept mille sept cent quatre vingt un euro et 08 cts)

en totalité au compte « report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

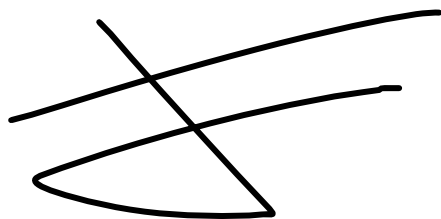
RESOLUTION FINALE :

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés. M. Perez Julien, M. Walczak Olivier et M. Ettouati Cedric, en sa qualité de gérant, Pour la société à court d'idées productions.

A Paris le 30 juin 2025

A stylized handwritten signature consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes.A complex handwritten signature with multiple loops and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature that appears to start with the letter 'C' followed by several fluid, connected strokes.

Compte de résultat simplifié

État exprimé en €						Du 01/01/2024 Au 31/12/2024		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023						
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			209		210								
	Production vendue :	- Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214								
		- Services		217		218	22 120,00	20 210,00						
	Production stockée					222								
	Production immobilisée					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226								
	Autres produits					230	0,01		200,64					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	22 120,01		20 410,64					
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					234								
	Variation de stock (marchandises)					236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					238								
	Variation de sotck (matières premières et approvisionnement)					240								
	Autres charges externes					242	21 122,16		30 183,88					
	Impôts, taxes et versements assimilés					244	330,27		569,01					
	Rémunérations du personnel					250								
	Charges sociales					252			400,00					
	Dotations aux amortissements					254	1 181,42		1 075,24					
	Dotations aux provisions					256								
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		262	179,08		6 245,86				
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	22 812,93		38 473,99					
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION						270	-692,92		-18 063,35					
Produits et charges divers	Produits financiers (III)					280								
	Produits exceptionnels (IV)					290	8 600,00							
	Charges financières (V)					294								
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes			347		300	126,00						
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des contructions nouvelles			348									
Impôts sur les bénéfices (VII)					306									
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	7 781,08		-18 063,35					
B- RÉSULTAT FISCAL						312	7 781,08	314	-18 063,35					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318								
	Provisions non déductibles*					322								
	Impôts et taxes non déductibles*					324								
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	0,00	330						
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone france urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	138						
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière de déficit	346						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Perte col. 2	352	7 781,08	354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)					356								
	Déficit antérieurs reportables* :25930 dont imputés sur le résultat :						-7781,08	360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370		372					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Éxonérations ou abatements* entreprises nouvelles ou ZFU		380		n° du centre de gestion agréé :	388					
Montant de la T.V.A. collectée			374		Effectif moyen du personnel*:	376		Dont apprentis		handicapés		Effectif affecté à l'activité artisanale	861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :			378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*:			399						

Bilan simplifié

État exprimé en €			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024					Du 01/01/2023 Au 31/12/2023		
ACTIF			Brut		Amortis. Provisions		Net		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles :	- Fonds commercial	010		012					
		- Autres	014	29 274,54	016	29 274,54				
	Immobilisations corporelles		028	22 812,24	030	9 916,56	12 895,68		244,60	
	Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)			044	52 086,78	048	39 191,10	12 895,68		244,60	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
		Marchandises	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	- Clients et comptes rattachés		068	5 500,00	070	4 150,00	1 350,00		-4 150,00	
	Créances (2) :									
	- Autres (3)		072	0,57	074		0,57		149,99	
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	13 766,22	086		13 766,22		23 175,99	
Charges constatées d'avance			092	239,79	094		239,79		239,79	
Total II			096	19 506,58	098	4 150,00	15 356,58		19 415,77	
Total général (I+II)			110	71 593,36	112	43 341,10	28 252,26		19 660,37	
PASSIF							01/01/2024 - 31/12/2024 Net		01/01/2023 - 31/12/2023 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120	4 000,00		4 000,00
	Écarts de réévaluation						124			
	Réserve légale						126			
	Réserves réglementées						130			
	Autres réserves						132			
	Report à nouveau						134	12 369,10		30 432,45
	Résultat de l'exercice						136	7 781,08		-18 063,35
	Provisions réglementées						140			
Total I						142	24 150,18		16 369,10	
Provisions pour risques et charges						Total II	154	0,00		0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164			
	Fournisseurs et comptes rattachés						166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N				169	2 340,08	172	4 102,08		3 291,27
	Produits constatés d'avance						174			
	Total III						176	4 102,08		3 291,27
	Total général (I+II+III)						180	28 252,26		19 660,37
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184		